

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 1 : Normes de présentation

Nous dressons nos états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, y compris les interprétations qu'en donne l'organisme qui régit nos activités, le Surintendant des institutions financières du Canada (BSIF). Certaines informations relatives aux risques sont présentées dans le Rapport de gestion, aux pages 73 à 80 du présent Rapport annuel, tel qu'il est permis en vertu des PCGR. Ces informations sont présentées en caractères de couleur bleue (texte et tableaux), pour en faciliter le repérage, et elles font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Nous rapprochons nos résultats obtenus selon les PCGR du Canada de ceux qui seraient présentés selon les PCGR des États-Unis. Les écarts importants dans les montants consolidés du total de l'actif, du total du passif et du revenu net qui résulteraient de l'application des PCGR des États-Unis sont décrits à la note 31. En outre, nos états financiers consolidés sont conformes à certaines exigences en matière de présentation dictées par les PCGR des États-Unis.

Méthodes de consolidation

Nous exerçons nos activités au moyen de diverses structures de sociétés comprenant des filiales et des coentreprises. Les filiales sont les sociétés sur lesquelles nous exerçons un contrôle par la détention de la majorité des actions avec droit de vote. Les coentreprises sont celles sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint en vertu d'une entente avec d'autres actionnaires. La totalité de l'actif, du passif, des revenus et des frais de nos filiales et notre quote-part de l'actif, du passif, des revenus et des frais de nos coentreprises sont incluses dans nos états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés importants sont éliminés.

Nous détenons des investissements dans des sociétés où nous exerçons une influence notable sur les décisions d'exploitation, d'investissement et de financement (il s'agit de sociétés dont nous possédons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote). Ces investissements sont comptabilisés au coût et sont rajustés en fonction de notre quote-part du revenu net ou de la perte nette des sociétés en question, ainsi que des dividendes. Ils sont comptabilisés dans les titres divers inscrits à notre bilan consolidé, et notre quote-part du revenu net ou de la perte nette des sociétés en question est comptabilisée dans le revenu d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières, de notre état consolidé des résultats.

Nous détenons des intérêts dans des entités à détenteurs de droits variables que nous consolidons lorsque nous sommes réputés principal bénéficiaire. Ces entités font l'objet d'une description détaillée à la note 9.

Conversion de devises

Nous exerçons nos activités dans une variété de devises et nos états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens. Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les frais libellés en devises sont convertis au taux de change moyen de l'exercice.

Les gains et les pertes non réalisés résultant de la conversion en dollars canadiens des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture connexes et des impôts sur les bénéfices applicables, sont inclus dans les capitaux propres et comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu – gain (perte) provenant de la conversion du montant net des investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque nous vendons ou liquidons un investissement dans un établissement à l'étranger, les gains et les pertes de conversion découlant de cette transaction sont constatés dans les gains ou pertes sur cession, dans le revenu autre que d'intérêts au poste gains (pertes) sur titres, autres que de négociation, alors qu'ils étaient auparavant inclus dans les capitaux propres et comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu – gain (perte) provenant de la conversion du montant net des investissements dans des établissements à l'étranger. Tous les autres gains et pertes de conversion de devises sont inclus dans les revenus de change, autres que de négociation, inscrits à notre état consolidé des résultats, lorsqu'ils se produisent.

À l'occasion, nous concluons des contrats de couverture de change afin de réduire notre risque lié aux variations de la valeur des devises. Les gains et pertes réalisés et non réalisés résultant de l'évaluation à la valeur de marché des contrats de couverture de change sont inclus dans les revenus de change, autres que de négociation, inscrits à notre état consolidé des résultats.

Conventions comptables particulières

Pour faciliter la compréhension de nos états financiers consolidés, nous avons fait état de nos principales conventions comptables tout au long des notes qui suivent ainsi que des renseignements financiers connexes, le tout étant présenté par rubrique :

Note	Sujet	Page	Note	Sujet	Page
1	Normes de présentation	108	18	Dette subordonnée	132
2	Encaisse	109	19	Titres d'une fiducie de capital	133
3	Valeurs mobilières	109	20	Risque de taux d'intérêt	133
4	Prêts, engagements de clients aux termes d'acceptations et provision pour pertes sur créances	113	21	Capital-actions	135
5	Autres instruments de crédit	115	22	Gestion du capital	136
6	Gestion des risques	115	23	Rémunération du personnel – Rémunération à base d'actions	137
7	Garanties	118	24	Rémunération du personnel – Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	139
8	Titrisation d'actifs	118	25	Impôts sur les bénéfices	142
9	Entités à détenteurs de droits variables	120	26	Résultat par action	143
10	Instruments dérivés	122	27	Segmentation opérationnelle et géographique	144
11	Bureaux et matériel	127	28	Opérations entre apparentés	146
12	Acquisitions	128	29	Passif éventuel	146
13	Écarts d'acquisition et actifs incorporels	129	30	Juste valeur des instruments financiers	147
14	Actifs divers	129	31	Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis	148
15	Dépôts	130			
16	Passifs divers	131			
17	Charge de restructuration	131			

Modifications des conventions comptables

Une modification apportée aux conventions comptables par suite des changements publiés par les organismes canadiens de normalisation au cours de l'exercice à l'étude est présentée à la note 3 (valeurs mobilières). Les nouvelles informations à fournir par suite des changements publiés par les organismes canadiens de normalisation au cours de l'exercice à l'étude sont présentées comme suit : aux notes 3, 4, 15 et 29 (instruments financiers); à la note 6 (gestion des risques); à la note 22 (gestion du capital).

Les modifications apportées aux conventions comptables par suite des changements publiés par les organismes canadiens de normalisation en 2007 sont présentées comme suit : à l'état consolidé du résultat étendu (qui comprend le revenu net, les variations des gains ou pertes non réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie, et le gain ou la perte net non réalisé provenant de la conversion du montant net de nos investissements dans des établissements à l'étranger); à la note 3 (valeurs mobilières); à la note 4 (méthode du taux d'intérêt effectif); à la note 10 (instruments dérivés de couverture); aux notes 3 et 15 (option de la juste valeur).

Modifications futures des conventions comptables

Le 1^{er} novembre 2008, nous adopterons les dispositions du nouveau chapitre 3064 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ». Ce chapitre établit de nouvelles normes pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs incorporels, mais il n'a pas d'incidence sur la comptabilisation des écarts d'acquisition. L'application de ces normes n'aura pas d'incidence importante sur nos résultats d'exploitation ni sur notre situation financière.

Utilisation d'estimations

Pour dresser nos états financiers consolidés, nous devons faire des estimations et poser des hypothèses, concernant principalement la juste valeur, lesquelles ont un effet sur les montants déclarés des actifs, des passifs et du revenu net, ainsi que sur divers renseignements connexes. Les actifs et passifs les plus importants faisant l'objet d'estimations comprennent les moins-values durables (note 3), l'évaluation des titres à la juste valeur (note 3), la provision pour pertes sur créances (note 4), la comptabilisation des opérations de titrisation (note 8), la consolidation des entités à détenteurs de droits variables (note 9), l'évaluation des instruments dérivés à la juste valeur (note 10), les écarts d'acquisition (note 13), le programme de fidélisation de la clientèle (note 16), les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 24), les impôts sur les bénéfices (note 25) et le passif éventuel (note 29). Si les résultats réels diffèrent de ces estimations, l'incidence sera constatée dans les périodes subséquentes.